

Tables rondes de la FAPI – 24 avril 2026

St Geoire en Valdaine

« Quels outils pour protéger et valoriser nos patrimoines ? »

Table des matières :

- **Table ronde 1 :**
 - Benjamin Armand : Le Bateau Ivres, présentation p. 2
 - Catherine Dehée : Valoriser le patrimoine à l'échelle communale p. 3
 - Aymeric Perroy : Subventions du Département p. 5
 - Jacques Henry : Le CAUE collabore avec les élus p. 7
 - Noëlle Yanikian et Margaux Turc-Delahye : UDAP p. 13

- **Table ronde 2 :**
 - Benjamin Armand : Enjeu d'une restauration et financement p. 17
 - Béatrice Ailloud : Le Label Patrimoine en Isère p. 17
 - Philippe Seigle : Label patrimoine historique VMF p. 18
 - Denis Bellon : La Fondation du Patrimoine p. 21
 - Catherine Maillet et Céline Bardin : Prix de Patrimoine Aurhalpin p. 30

TABLE RONDE 1 □ 14h00 – 14h30 - Avec quelles collectivités commencer ?

- **Benjamin Armand** – Président de l'association les Amis du Bateau Ivre : Présentation de la Maison : un projet municipal
- **Catherine Dehée** – Adjointe à la culture et à l'événementiel : Valoriser le patrimoine à l'échelle communale
- **Aymeric Perroy** – Directeur de la culture, du patrimoine et de la coopération internationale du département de l'Isère : Subventions : quelles aides et quels montants espérer ?
- **Jacques Henry** – Directeur du CAUE 38 et **Laura Khirani** : Collaborer avec les élus et choisir un architecte conseil
- **Noëlle Yanikian** - ABF Adjointe et **Margaux Turc-Delahaye** – Ingénieure du Patrimoine : Les aides de l'Etat et l'accompagnement par un architecte du patrimoine

➤ Benjamin Armand : le bateau ivre : un projet de restauration communal

Bâtiment construit en 1956 par 3 artistes vivant ensemble : Pierre et Vera Szekely +André Borderie

Inscrit MH en 2007 parce que seule réalisation commune aux 3 artistes.

Racheté par la mairie en 2021.

Lancement d'un projet de restauration en septembre 2024, pour une livraison en septembre 2027.

C'est une maison originale avec une toiture type Jean Prouvé qui cherche à concilier amélioration de l'isolation et étanchéité.

C'est un bien communal qui a été préempté. Plusieurs acteurs sont mobilisés : le Département, la Région, la Fondation du Patrimoine, VMF, GEG, Green Alp, Toutenvert, le Ministère de la Culture, la DRAC, la Galicière, l'Artsolite, les Amis du Bateau Ivre...

Le financement des travaux se répartit à 50% public et 50% privé.

➤ **Catherine Dehée, Adjointe déléguée à la culture et à l'événementiel : valoriser le patrimoine à l'échelle communale**



Tout d'abord, je vous remercie de bien vouloir excuser Julien BOURRY, notre maire qui a eu une contrainte de dernière minute.

C'est un grand honneur que de vous parler du patrimoine de notre commune et de nos actions de valorisation.

De quoi parle-t-on précisément quand on parle de patrimoine ? Du bâti ? Du classement des Bâtiments de France ? Du patrimoine industriel ? Du patrimoine naturel ?

Notre commune réunit tous ces éléments.

Avec Nos 7 châteaux, datant du 11^{ème} au 19^{ème} siècle.

Le plus ancien, le Château de Saint-Geoire, édifié par Sibaud, l'un des premiers membres de la lignée des Clermont.

Le château de Moncla qui abrite aujourd'hui la mairie, ancienne abbaye des bénédictines construite au 13^{ème}.

Le Château de Longpra, typique de l'architecture dauphinoise du 18^{ème} siècle.

Les châteaux de Cabarot, ancien monastère du 16^{ème} siècle, de Lambertière, de la Rochette et de l'Etergne.

La présence de tant de châteaux témoigne de la richesse de la vallée, provenant de domaines agricoles et de voies commerciales.

Mais Saint Geoire, c'est aussi un bourg médiéval, l'église St Georges, classée Monuments Historiques. C'est une vallée au passé industriel avec ses scieries, ses fabriques, ses usines de tissage qui tournaient grâce à l'Ainan.

C'est une vallée bénie, préalpine, au pied de la Chartreuse, riche en eaux, une terre propice à l'agriculture, toujours vivante aujourd'hui.

Ce magnifique patrimoine, nous nous devons de le valoriser :

- Nous participons depuis de nombreuses années aux journées européennes du Patrimoine avec un parcours des 7 châteaux, un concert à l'Eglise, des ballades contées. Les concerts à l'église ont essaimé avec les automnales, concerts au répertoire classique.
- Le patrimoine industriel qui continue à vivre avec le hameau de Champet, l'usine.
- Le patrimoine naturel avec des parcours pour les enfants et les adultes.
- Valoriser ce patrimoine, c'est aussi laisser l'école dans les écuries du château de Moncla avec toutes les contraintes que cela suppose.

Cette volonté de valorisation s'est aussi traduite par le classement de la partie ancienne du bourg en Site Patrimonial Remarquable.

Pourquoi avons-nous voulu obtenir ce classement ?

UNE HISTOIRE ET UN PAYSAGE A PRÉSERVER

L'histoire du village a été marquée par les luttes entre Dauphiné et Savoie, puis par la transformation des anciens châteaux et maisons fortes en demeures d'agrément, avec parcs arborés, au cours du 19^{ème}, lorsque la vallée s'est industrialisée sous forme d'usines de soieries. Nous voulons préserver la trace de cette histoire et maintenir la qualité du bâti et du paysage.

DES OUTILS JURIDIQUES ET PÉDAGOGIQUES POUR MAINTENIR L'HABITAT ET LE PAYSAGE

Le SPR et son Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP), les fiches pédagogiques spécifiques qu'il va falloir créer, assureront plus de finesse et de précision pour les choix architecturaux.

UNE IDENTIFICATION DES ENJEUX POUR MAINTENIR LE PATRIMOINE TOUT EN DÉVELOPPANT LE VILLAGE

Le SPR est un support déterminant clairement les zones d'intérêt majeur à préserver, indiquant les espaces propices à l'accueil de futurs projets d'habitat ou commerces.

CONNAITRE ET FAIRE RECONNAITRE

Faire de ce patrimoine un atout touristique et économique avec les touristes attirés par la Chartreuse proche, la visite de châteaux (Virieu, Longpra, par exemple), ou par exemple, en villégiature autour des lacs de Paladru et Aiguebelette.

Par le biais du SPR, nous avons aussi l'ambition de sensibiliser les habitants, anciens, nouveaux ou futurs, au patrimoine présent sous leurs yeux et dont ils n'ont pas toujours conscience.

Cette volonté d'appropriation est essentielle à nos yeux, pour que le passé soit présent, et partagé par tous. Car Vivre dans une commune avec un tel patrimoine est aussi synonyme de contraintes pas toujours comprises et acceptés par tous.

Valoriser notre patrimoine, c'est honorer notre passé.

Valoriser notre patrimoine, c'est aussi le préserver pour les générations futures.

Valoriser notre patrimoine, c'est nous rappeler notre humanité.

➤ Aymeric Perroy : quelles aides demander au Département et quels montants espérer ?



Le Département accompagne les projets de préservation et de restauration du patrimoine.

C'est quoi ?

Le Département soutient financièrement les projets de préservation et de restauration du patrimoine et plus particulièrement :

- les édifices protégés au titre des Monuments historiques (MH) ou labellisés « patrimoine en Isère » ;
- les édifices non protégés, appelés « patrimoine de proximité » à savoir les édifices patrimoniaux des remarquables des communes (Exemples : églises, châteaux, mairies, écoles) lorsqu'ils sont exclus des contrats territoriaux ;
- les objets protégés au titre des Monuments historiques (MH).

Pour qui ?

Les **propriétaires publics ou privés** d'édifices patrimoniaux.

Combien ?

- Édifice **public** protégé au titre des **Monuments historiques** ou situé dans un Site classé :
 - **Taux d'aide** : 20 % de la dépense subventionnable (HT)
 - **Plafond de subvention** (par tranche fonctionnelle et par an) : 100 K€
- Édifice **public** protégé au titre des **Monuments historiques, d'intérêt patrimonial majeur** :
 - **Taux d'aide** : 20 % de la dépense subventionnable (HT)
 - **Plafond de subvention** (par tranche fonctionnelle et par an) : 200 K€
- Édifice **privé** protégé au titre des **Monuments historiques** ou situé dans un Site classé :
 - **Taux d'aide** : 20 % de la dépense subventionnable (TTC)
 - **Plafond de subvention** (par tranche fonctionnelle et par an) : 70K€
- Édifice **public** Label « **Patrimoine en Isère** »
 - **Taux d'aide** : 20 % de la dépense subventionnable (HT)
 - **Plafond de subvention** (par tranche fonctionnelle et par an) : 70K€
 - **Bonification Maîtrise d'œuvre** : +8 %
- Édifice **privé** Label « **Patrimoine en Isère** »
 - **Taux d'aide** : 20 % de la dépense subventionnable (TTC)
 - **Plafond de subvention** (par tranche fonctionnelle et par an) : 70K€
 - **Bonification Maîtrise d'œuvre** : +8 %
- Édifice **public** « **Patrimoine de proximité** »
 - **Taux d'aide** : 20 % de la dépense subventionnable (HT)
 - **Plafond de subvention** (par tranche fonctionnelle et par an) : 50K€
 - **Bonification Maîtrise d'œuvre** : +8 %
- **Objets** protégés au titre des **Monuments historiques**
 - **Taux d'aide** : 20 % de la dépense subventionnable (HT)

Pour quoi ?

Pour des travaux de préservation et de restauration d'édifices ou d'objets patrimoniaux.

Les aides seront **priorisées** en fonction du type de travaux :

- **urgence** : actions rapides, ciblées pour préserver l'intégrité minimale du bâtiment, assurer la sécurité des personnes et empêcher l'aggravation de désordres ;
- **structure** : travaux pour garantir la stabilité et la pérennité de l'édifice (restauration de la charpente, reprise des murs, renforcements structurels, etc.) ;
- **clos et couvert** : travaux de toiture, d'étanchéité, de façade, de menuiseries extérieures ;
- **diagnostics** : étape préalable pour connaître l'état réel du bâtiment, prévenir les risques et orienter les choix techniques dans le respect du patrimoine ;

Pour des édifices publics d'**intérêt patrimonial majeur**, protégés au titre des Monuments historiques et dont la préservation n'est pas à la mesure des moyens de la commune propriétaire le plafond de l'aide proposé sera doublé.

Les travaux ne doivent pas avoir démarré au moment de la demande de subvention.

Qui contacter ?

Direction de la culture, du patrimoine et de la coopération internationale
Service des missions transversales

04 76 00 38 38

Page du site internet : <https://www.isere.fr/aides-demarches/preservation-du-patrimoine>

- Jacques Henry et Laura Khirani : collaborer avec les élus, dispositif de consultation architecturale

<https://www.caue-isere.org/>



La consultance architecturale

Présenté par *Jacques Henry et Laura Khirani*



- Conseil aux collectivités
- Sensibilisation, information
- Formation
- Conseil aux particuliers





Le conseil aux particuliers

La consultance architecturale

un service au cœur de la qualité architecturale & du cadre de vie



Le rôle de l'AC et ses missions

Accueillir et conseiller le pétitionnaire le plus en amont du projet



Un rôle pour les collectivités

Participation aux commissions de PC, appui, facilitateur, etc.



Un objectif clair

Promouvoir la qualité architecturale et paysagère en Isère



Le conseil aux particuliers

Quelle différence avec l'équipe permanente du CAUE ?



Le conseil aux particuliers

L'architecte conseiller, qui est-il ?

Architecte indépendant

L'architecte conseiller est un praticien au quotidien.

Intégré au réseau départemental du CAUE

≈ 50 architectes conseillers en Isère.

Mobilisé sur une ou plusieurs collectivités

L'architecte conseiller est au service des particuliers au sein des communes et/ou EPCI.

Connaissance fine de son secteur d'intervention

paysagères, réglementations, patrimoine, etc.





Le conseil aux particuliers

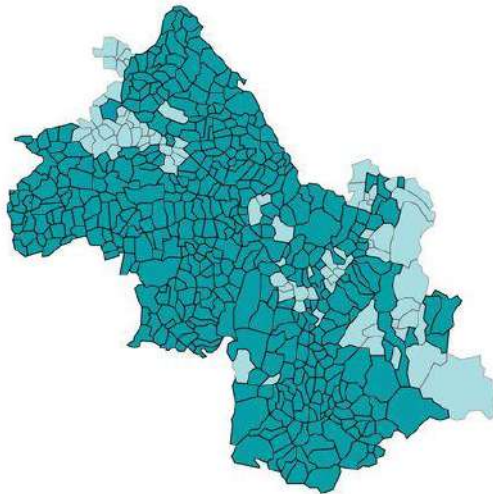
Un dispositif partenarial avec les communes et EPCI

Le CAUE organise le dispositif et agréé les architectes conseillers.

Les communes et EPCI choisissent et paient leur conseiller, et mettent en place les RV et les permanences.

Le CAUE contribue au financement, via une subvention de 30 et 50% selon l'indice de richesse.

-> 150 k€/an à l'échelle de l'Isère



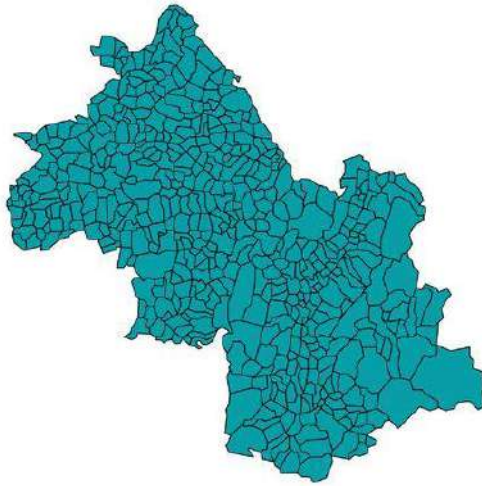
Le conseil aux particuliers

La consultance en Isère

433 communes

Couvertes par une convention communale ou intercommunale.





Le conseil aux particuliers

Tous les isérois
peuvent bénéficier
d'un conseil,
même hors
dispositif.



Le conseil aux particuliers

Quelques *chiffres clés*

42

architectes conseillers

1685

permanences

2583

particuliers accompagnés



Le conseil aux particuliers



RECHERCHE ET
SELECTION
par le CAUE



FORMATION
par le CAUE



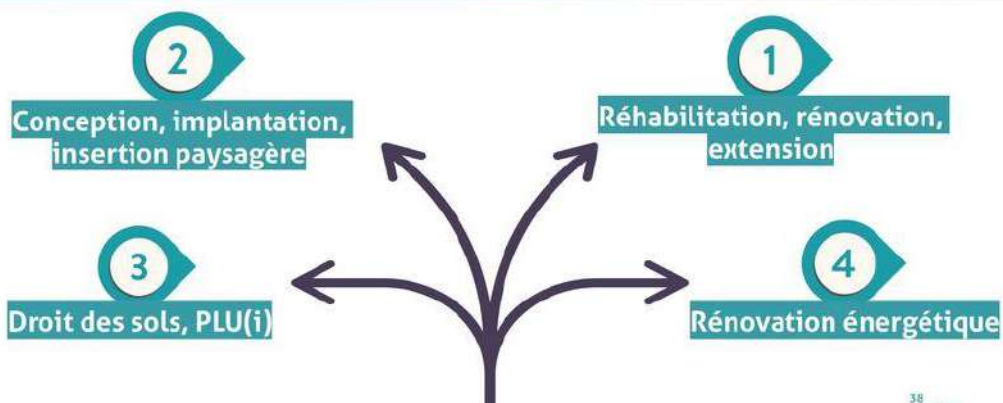
CHOIX
par la collectivité

Devenir architecte conseiller
d'un territoire





Le conseil aux particuliers



Les sujets *prédominants*

38 Isère
caue
Centre d'expertise d'urbanisme
et de l'environnement



Le conseil aux particuliers

Une démarche *vivante*



38 Isère
caue
Centre d'expertise d'urbanisme
et de l'environnement

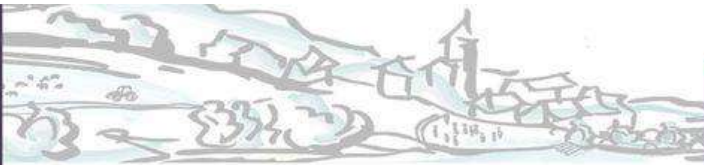


Le conseil aux particuliers

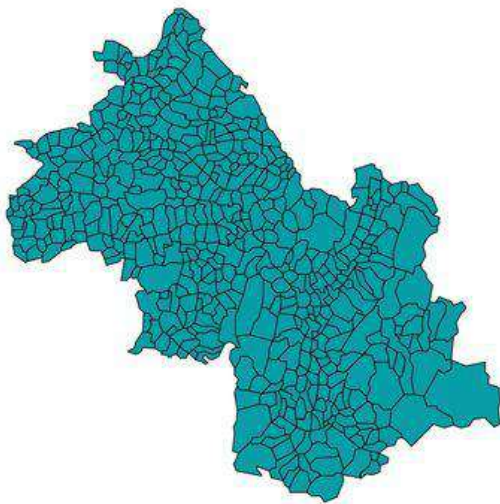
Quels liens avec l'équipe permanente ?



- Échanges sur les communes accompagnées
- Lien administratif constant
- Temps d'animation à destination des architectes conseillers, invitation aux événements, liens avec les partenaires (UDAP, AGEDEN, etc.)



Le conseil aux particuliers





Pour suivre le CAUE de l'Isère



Le site internet



Newsletter



LinkedIn



Youtube



Facebook



➤ Noëlle Yanikian ABF Adjointe et Margaux Turc-Delahaye – Ingénieure du patrimoine : les aides de l'état et l'accompagnement par un architecte du patrimoine

<https://www.isere.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Culture/Unites-departementales-de-l-architecture-et-du-patrimoine-UDAP-d-Auvergne-Rhone-Alpes>



Les aides de l'état et l'accompagnement par un architecte du patrimoine

DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Unité départementale
de l'architecture et du patrimoine de
l'Isère

Noëlie YANIKIAN – ABF adjointe
Margaux TURC DELAHAYE – Ingénieure du
patrimoine

Eglise Saint-Theudère, SAINT-CHEF (38), classée au titre des Monuments historiques



Introduction

Les services patrimoniaux de la DRAC

- Pôle architecture et patrimoine
 - Conservation régionale des monuments historiques (CRMH)
- Service régional de l'archéologie (SRA)
 - Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP)
- Service de l'architecture

Monuments historiques

- Classés et inscrits
- Mission de contrôle scientifique et technique (CST) assurée conjointement par la CRMH et l'UDAP
- Travaux d'entretien : travaux ne modifiant pas l'aspect du bien
- Travaux de restauration : travaux susceptibles de modifier l'aspect du bien soumis à autorisation

Secteurs protégés

- Abords, SPR, sites inscrits et classés
- Missions de conseil et instruction autorisations de travaux assurée par l'UDAP

1. Intervenir sur le bâti ancien

Quand doit-on faire appel à un architecte du patrimoine ?

- Sur Monument historique classé > Article R. 621-26

Pourquoi ?

- Rôle d'ensemblier
- Connaissances et expériences des systèmes constructifs et matériaux du bâti ancien
- Maîtrise de la méthode du diagnostic patrimonial

Qu'est-ce qu'un diagnostic patrimonial ?

Une **étude approfondie sur son histoire, son état sanitaire et structurel, sa valeur patrimoniale et les bonnes façons d'intervenir dessus**

- Espace bâti et non bâti
- Pièces écrites et pièces graphiques

Pourquoi faire appel à un architecte du patrimoine aujourd'hui pour réaliser un diagnostic patrimonial hors Monument historique classé ?

- Monument historique inscrit
- Immeuble/ilot urbain ancien à valeur patrimoniale (en espaces protégés, mais aussi en-dehors, OPAH-RU/PVD/ACV)
- Ensemble urbain/espace public
- Document de planification/PLU(i) patrimonial et SPR

1. Intervenir sur le bâti ancien



2. Les aides de l'Etat

	Monument historique classé	Monument historique inscrit
Autorisation de travaux	Code du patrimoine : ATMH réceptionnée par l'UDAP Arrêté du Préfet de région	Code de l'urbanisme : Demande d'autorisation adressée à la commune Arrêté du Maire
Subvention ENTRETIEN (travaux non soumis à autorisation)	Taux de base : 40%, montant plafonné à 40 000 euros HT de travaux d'entretien	Taux de base : 20%, montant plafonné à 40 000 euros HT de travaux d'entretien
Subvention RESTAURATION	Taux de base : 40%, possible bonification jusqu'à 50% - DIAG avec ACMH (+5%) - Ouverture à la visite (+5%)	Taux de base : 20%, possible bonification dérogation jusqu'à 30% : - Architecte du patrimoine en mission complète (+5%) - Ouverture à la visite (+2,5%)
<p><i>Attention : Le montant des subventions ne peut être inférieur à 1000 euros (soit un montant de travaux supérieur à 5 000 euros HT)</i> <i>Le montant maximal d'aides publiques ne peut excéder 80% du montant des travaux (sauf sur dérogation du Préfet)</i> <i>MHIS : Arbitrages de la DRAC en cours pour la priorisation des demandes 2026</i></p>		

DRAC ARA – UDAP38

5

24/04/2026

2. Les aides de l'Etat – L'entretien

- La réalisation de travaux d'entretien réguliers permet de maintenir l'édifice dans un bon état sanitaire et de repousser des campagnes de restauration plus coûteuses : dévégétalisation de mur et de couvertures, curage, taille de végétaux, rejointoiement, nettoyage
- Les subventions d'entretien sont accordées par l'UDAP.
- Les dossiers de demande de subvention ne sont accordés que si le programme des travaux a été vu en amont entre le propriétaire et l'agent chargé du secteur.
- Dossier à déposer sur Démarches Numériques : https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/mh_subvention-etudes-travaux
- L'accusé réception automatique de DN fixe la date à laquelle le demandeur peut démarrer les travaux. Mais cet AR ne préjuge pas de l'obtention de la subvention.
- La subvention est versée en même temps que la notification de l'arrêté de subvention.

DRAC ARA – UDAP38

6

24/04/2026

TABLE RONDE 2 □ 15h00 – 15h30 - Avec quels soutiens ? Labels et prix

- **Benjamin Armand** – Président de l'association les Amis du Bateau Ivre : Enjeux d'une restauration et financement
- **Béatrice Ailloud** – Cheffe de service du patrimoine culturel de l'Isère : Le label Patrimoine en Isère
- **Philippe Seigle** – Délégué régional VMF Auvergne-Rhône-Alpes : Label patrimoine historique VMF - Les Prix VMF
- **Denis Bellon** – Fondation du patrimoine : Sauvegarder le patrimoine : communes & particuliers
- **Catherine Maillet** – Présidente de Patrimoine Aurhalpin : Les prix Patrimoine Aurhalpin

➤ Benjamin Armand : enjeux d'une restauration et financements

Benjamin Armand est maire adjoint à St Marcellin.

Pour la restauration de la maison le Bateau Ivre, les recettes sont ainsi réparties :

La souscription devrait atteindre 20 000€ à laquelle la Fondation du Patrimoine ajoute 10%, le mécénat est à hauteur de 5 000€

Apport également avec la Fondation VMF.

➤ Béatrice Ailloud : label Patrimoine en Isère

<https://culture.isere.fr/page/dispositifs-4#item-le-label-patrimoine-en-isere>

Né en 2007, le label *Patrimoine en Isère* permet de distinguer et de signaler à l'intention du public une sélection d'édifices non protégés au titre des Monuments historiques, dont la valeur patrimoniale présente un intérêt départemental.

Des églises et châteaux, aux témoignages plus humbles et méconnus (grange, tombe, ateliers, etc.), cette distinction permet de reconnaître la diversité des patrimoines et leur importance dans le maillage patrimonial du territoire. À ce jour, 125 lieux sont labellisés.

Cette démarche est surtout pédagogique et culturelle : attirer l'attention sur un patrimoine collectif et garantir sa bonne conservation en offrant aux propriétaires bénéficiaires des aides pour études et travaux de conservation ou de restauration. Département et propriétaire s'engagent mutuellement pour préserver l'édifice au travers d'une convention.

Une commission d'experts, dont la FAPI fait partie, statue sur les édifices à labelliser. L'objectif est de désigner des sites qui ont un réel intérêt patrimonial à vocation d'exemplarité.

Beaucoup de patrimoine religieux mais de plus en plus le Label est attribué à des édifices plus modestes, ruraux, industriels ou artisanaux (tuilerie, maison, bâtiment du captage des eaux de Monestier de Clermont...).

Une plaque avec le logo du label est apposé sur les bâtiments. Ouverture souhaitable pour les JEP

➤ **Philippe Seigle : label patrimoine historique VMF ; prix VMF**

<https://www.vmfpatrimoine.org/>



LE LABEL VMF
PATRIMOINE
HISTORIQUE

- Créé en 1967
- Les "vieilles maisons françaises"
- Attirer l'attention du public sur des édifices non protégés MH
- Aucune incidence fiscale
- Peut servir de marchepied à une éventuelle protection MH
- Est décerné automatiquement aux adhérents VMF qui ont un MH
- Environ 6000 monuments immatriculés à ce jour

*Attention : le Label VMF
est différent du
Label Fondation du patrimoine !*



2 FAÇONS DE
L'OBTENIR

Label PH "direct"

- être adhérent VMF
- édifice IMH ou CMH
- 5500 monuments immatriculés



Label PH décerné par la
Commission

- être adhérent VMF
- édifice non protégé MH
- 520 monuments immatriculés



*Le Label VMF - PH n'est pas un lot
de consolation pour un candidat
malchanceux à un prix !*



COMMISSION DU LABEL



Les experts du patrimoine : le Comité Patrimoine

Séance : environ une fois par an

Président : Frédéric DIDIER (Vice-Président des VMF, Architecte en chef des Monuments historiques, Inspecteur général des Monuments historiques)

Michel AUDOUY (Architecte-Paysagiste, diplômé et enseignant à l'ENSP de Versailles, Vice-Président de la Fédération Française du Paysage)

Didier DASTARAC (Délégué VMF de Lozère, ancien professeur d'histoire, ancien directeur-adjoint des services du département de Haute-Loire)

Isabelle du CHAYLA (Déléguée VMF de l'Yonne, ancienne élève de l'école du Louvre et restauratrice de peintures)

Antoine LERICHE (Architecte du patrimoine)

William PESSON (Architecte, historien et critique d'architecture)

Bruno SAUNIER (Inspecteur général des Monuments historiques, historien d'art et Inspecteur des musées de France)

Didier SEPULCHRE DE CONDE (Délégué VMF de Haute-Savoie, ancien chef d'entreprise)

- Concerne les extérieurs du monument
- Authenticité du bâtiment
- Pas de travaux de modification majeure en cours
- Importance du contenu historique du dossier
- Nécessité de photos très précises

MON RÔLE EN TANT QUE DÉLÉGUÉ

- Belle demeure
- Non protégée au titre des MH
- Intérêt historique / artistique

INCITER LE PROPRIÉTAIRE A DEPOSER UN DOSSIER



- Denis Bellon : sauvegarder le patrimoine, communes et particuliers

FONDATION



Présentation de la Fondation du patrimoine

Première organisation privée mobilisant le grand public et les entreprises autour de la restauration du patrimoine de proximité

➤ Des textes fondateurs :

- Loi du 2 Juillet 1996 relative à la Fondation du patrimoine
- Décret du 18 avril 1997 portant reconnaissance d'utilité publique
- Loi de finances rectificative n°2020-935 du 30 juillet 2020

La Fondation du patrimoine en quelques chiffres

La Fondation a été fondée en **1996** par **12 entreprises** et institutions privées



Aujourd'hui elle compte plus de **1 200 bénévoles** et **105 salariés** répartis en

21 délégations régionales et au sein de notre siège à Paris.

3 000 projets ont été réalisés en 2024 grâce au soutien de la Fondation et de ses partenaires

Ainsi, **plus de 110 M€** de ressources en 2024 ont permis de soutenir **plus de 650 M€** de montants de travaux



Copyright Fondation du patrimoine - Document interne à ne pas communiquer

◆ 3 ◆

Le patrimoine dans toute sa diversité

Notre patrimoine est d'une **immense richesse** et d'une extraordinaire diversité. L'action de la Fondation couvre **toutes les expressions du patrimoine**.



Copyright Fondation du patrimoine - Document interne à ne pas communiquer

◆ 4 ◆



Une présence sur tout le territoire en Rhône-Alpes

- ❖ 110 bénévoles sur le territoire répartis sur tous les départements dont 12 en Isère
 - ❖ 4 salariés et une apprentie basée à Lyon
 - ❖ Tous les ans :
 - 500 projets en portefeuille
 - 200 à 300 nouveaux projets
-



Délégué départemental
Mathoysine, Oisans et Trièves
Denis BELLON
denis.bellon@fondation-patrimoine.org
06 84 55 06 68



Les Balcons du Dauphiné
Isabelle GRIMAL
isabelle.grimal@fondation-patrimoine.org
06 78 98 53 08



Portes de l'Isère
Hervé CASSE
herve.casse@fondation-patrimoine.org
06 76 89 49 35



Vienne Condrieu et entre Bièvre et Rhône
Julie PLASSAT
julie.plassat@fondation-patrimoine.org
06 62 10 50 22



Bièvre Est, Saint-Marcellin Vercors Isère et Massif du Vercors
Anne-Christine WOLNY
anne-christine.wolny@fondation-patrimoine.org
06 18 50 38 80



Délégué technique - photographie
Pierre JAYET
pierre.jayet@fondation-patrimoine.org
06 82 27 83 72



Les Vals du Dauphiné
Thierry DE LACHAISE
thierry.delachaise@fondation-patrimoine.org



Pays Voironnais
Bernard GENTIL
bernard.gentil@fondation-patrimoine.org
06 08 26 89 45



Cœur de Chartrouse
Emmanuelle VIN
emmanuelle.vin@fondation-patrimoine.org



Le Grésivaudan, Grenoble-Alpes-Métropole
Bernadette CADOUX-DELACHENAL
bernadette.cadoux-delachenal@fondation-patrimoine.org
06 80 16 00 85



Grenoble-Alpes-Métropole
Julian BELFILS
julian.belfils@fondation-patrimoine.org
06 52 38 54 59



Trièves
Philippe GRANDVOINET
philippe.grandvoinet@fondation-patrimoine.org





Le label pour les propriétaires privés

- ❖ Le label peut être attribué à des propriétaires privés pour des travaux de restauration de patrimoine non protégé dans **les communes de moins de 20 000 habitants** ou **situé dans un Site Patrimonial Remarquable**
 - ❖ Il marque la **reconnaissance de l'intérêt patrimonial du bâtiment et de la qualité des travaux de restauration prévus**
 - ❖ Les travaux éligibles sont **visibles de la voie publique** (toiture, façade, menuiseries...)
 - ❖ **Les travaux ne doivent pas avoir débuté**
 - ❖ Le label ouvre droit à une **déduction fiscale** pour les propriétaires imposables ou à une subvention de la part de la Fondation du patrimoine pour les non imposables
 - ❖ Le bien doit être visible de la voie publique, **non protégé au titre des monuments historiques** (ni inscrit, ni classé), déductions fiscales après avis favorable de **l'architecte des bâtiments de France**
-



Des possibilités de conventionnement avec les collectivités

subvention à hauteur de 2% du montant des travaux de la part de la Fondation du patrimoine

- **déduction d'impôts** (*sans conditions de revenus*) :
 - **Du revenu global imposable** (*pendant 3 ans*) :
 - **50 %** du montant des travaux éligibles si les subventions aux travaux sont **inférieures** à 20% ;
 - **100 %** du montant des travaux éligibles si les subventions aux travaux sont **égales** ou **supérieures** à 20% (*la Fondation apporte 2% > reste à trouver 18% ailleurs > commune, EPCI, autre, etc.*) ;
 - **Des revenus fonciers** : **100 %** du montant des travaux éligibles.

Rappel des conditions : Intérêt patrimonial + programme de travaux conforme aux attentes de l'ABF

Si une commune souhaite aller plus loin et s'engager dans une démarche de subventionnement des propriétaires, tous ou seulement de ceux situés dans un SPR par exemple, elle peut formaliser un partenariat avec la Fondation pour accroître l'accompagnement des particuliers dans leur projet de restauration.

FONDATION



DU
PATRIMOINE

La Réussite d'un appel aux dons

L'appel aux dons

- ❖ **Pour** les collectivités ou les associations
- ❖ **C'est** un appel à la générosité publique par du mécénat participatif pour le financement de projets
- ❖ **Il fait** bénéficier les donateurs de déductions fiscales conformément aux dispositions fiscales de la Loi d'Août 2003 relative au mécénat (*pour les particuliers, 66% sur l'impôt sur le revenu, 75% sur l'ISF et 60% pour les entreprises*).
- ❖ **Pourquoi avec la Fondation du patrimoine?** Ouvrir un appel aux dons permet aussi de bénéficier d'un **accompagnement technique, administratif, en communication et en mécénat** pour de faibles frais de gestion (6% par don).
- ❖ Attirer, **remercier et fidéliser** les donateurs
- ❖ Potentielles contreparties

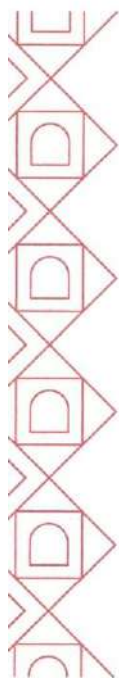
Mission Patrimoine 2026

Critères de sélection :

- l'intérêt patrimonial et culturel ;
- l'état de péril ;
- la maturité du projet ;
- son impact sur le territoire et le projet de valorisation ;
- la situation socio-économique du territoire et du porteur de projet.
- Travaux non démarrés à la date de la sélection (été 2026)



Sélection : entre 2 à 4 projets avec une diversité dont un patrimoine non religieux et un patrimoine non protégé



Dotations complémentaires

- 5 000 € de la **Fondation Belle Main** pour la locomotive Decauville à Montalieu-Vercieu
- 2 000 € de la Fondation Belle Main pour la grande des Chaumettes à Oris-en-Rattier
- 8 000 € de la **Mutuelle Ivry la Fraternelle** pour la locomotive Decauville à Montalieu-Vercieu
- 100 000 € de la **Fondation TotalEnergies** pour le château de Franquières à Biviers
- 250 000 € du **Fonds impacts** pour le funiculaire Saint-Hilaire-du-Touvet
- Collectes **patrimoine religieux** : 7 000 € pour l'église de Notre-Dame-de-Mésage, 11 000 € pour l'église de la Pierre, 9 000 € pour l'église de Saint-Romain-de-Surieu, 18 000 € pour l'église de Vif
- 190 000 € pour la tournerie Chardon à Saint-Pierre-d'Entremont *lot du patrimoine*
- 44 000 € de l'OPR reversés sur 3 projets
- 11 000 € sur l'appel à **projet Insertion du Conseil régional** pour le four à pain à Annoisin-Chatelans
- 57 000 € de SD reversés vers des projets Isérois

Soit 701 000 € d'aides complémentaires reversées sur des projets isérois

DEUX NOUVEAUX DISPOSITIFS EN 2026

14

Présentation
du dispositif

Février 2026



PASS
PATRIMOINE

FONDATION

DU
PATRIMOINE

Les différentes formules pour les abonnés

Pass Patrimoine Solo	Pass Patrimoine Duo <small>LE PLUS POPULAIRE</small>	Pass Patrimoine Famille 1 adulte	Pass Patrimoine Famille + 2 adultes
Profitez de visites et expériences partout en France	Des visites d'exception en illimité avec la personne de votre choix	1 adulte et jusqu'à 5 enfants Emmenez votre famille à la découverte de sites insolites	2 adultes et jusqu'à 5 enfants Emmenez votre famille à la découverte de sites insolites
15€ / mois <small>Engagement de 3 mois</small>	25€ / mois <small>Engagement de 3 mois</small>	20€ / mois <small>Engagement de 3 mois</small>	30€ / mois <small>Engagement de 3 mois</small>
12€ / mois <small>Engagement de 12 mois</small>	20€ / mois <small>Engagement de 12 mois</small>	16€ / mois <small>Engagement de 12 mois</small>	24€ / mois <small>Engagement de 12 mois</small>
En savoir plus	En savoir plus	En savoir plus	En savoir plus
je m'abonne	je m'abonne	je m'abonne	je m'abonne

**VERS UN
CLUB DES
MÉCÈNES
DE
L'ISÈRE**



➤ Catherine Maillet et Céline Bardin : les prix patrimoine Aurhalpin



<https://www.patrimoineaurhalpin.org/>

Vous portez un projet de restauration, de valorisation, de transmission ou de sauvegarde du patrimoine matériel ou immatériel ?

Les Prix aurhalpins sont l'occasion de donner une belle visibilité à votre projet et à votre engagement.

Historique

Patrimoine Aurhalpin organise, **depuis 1995**, les *Prix aurhalpins du patrimoine* qui ont pour vocation d'encourager les initiatives locales et de valoriser toutes les formes de patrimoine (monumental et artistique, mobilier, artisanal et industriel, urbain et rural, archéologique et contemporain).

Les *Prix aurhalpins du patrimoine* récompensent des **opérations de restauration**, des **actions de valorisation culturelle et touristique** du patrimoine (patrimoine bâti, objets mobiliers, patrimoine industriel, etc...) achevées ou en projet, des **actions de mise en valeur des savoir-faire** et des **actions d'éducation, d'insertion ou de préservation de l'environnement** en lien avec le patrimoine.

Ils sont dotés financièrement par **EDF en Auvergne-Rhône-Alpes**, partenaire fondateur, et par le **Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes**.

Les catégories

Trois catégories se distinguent :

- **Réalisation** : récompense les opérations de restauration patrimoniale achevées jusqu'à 3 ans plus tôt
- **Savoir-Faire du Conseil régional** : récompense la mise en oeuvre d'un savoir-faire, d'une technique ou d'un ensemble de connaissance assurant la pérennité des métiers d'artisanat ;
- **Distinction EDF « Mon énergie au service du patrimoine »*** : récompense les actions d'éducation, d'insertion ou de préservation de l'environnement en lien avec le patrimoine.

Chaque année est aussi décerné un **Coup de cœur du jury**, choisi parmi l'ensemble des dossiers.

**Cette nouvelle catégorie remplace le Trophée EDF, qui récompensait les mises en lumière destinées à la valorisation d'un ouvrage patrimonial.*

Calendrier

Les dossiers pour l'édition en cours sont généralement mis en ligne en janvier de l'année concernée, sur cette page. Le délai pour retourner les dossiers est ensuite d'environ 4 mois, la date exacte étant indiquée dans le dossier.

Le jury se tient au mois de juin et les lauréats sont avertis dans les jours qui suivent. Une remise de prix générale est par la suite organisée avec l'ensemble des lauréats et des partenaires puis des cérémonies de prix locales afin de découvrir le projet in situ, en présence des acteurs du territoire.